

Séance du 17 octobre 2011

à 20h30

Convocation du 11.10.11 affichée le 11.10.11

Conseillers en exercice : 11 Présents : 6 Votants : 8

PRESIDENCE : Michel LECLERC, Maire

PRESENTS : Michel LECLERC, Chantal DUCOURET, Gisèle LOZIER, Christine ROBINE, Marie-Christine MORIN et Julien BERTOT.

ABSENTS : Denis ONFROY a donné procuration à Michel LECLERC
Cyril LEMOIGNE a donné procuration à Julien BERTOT
Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE, Philippe GOHEL, Jean-Pierre WICART (excusés)

SECRETAIRE DE SEANCE : Gisèle LOZIER

REPAS DES AINES

Le conseil choisit le menu qui sera servi au repas des Aînés, le dimanche 6 novembre :

Petits fours salés – crevettes – lotte sauce aurore – caille farcie au foie gras – salade, fromages – petits fours sucrés.

URBANISME – PVR

Denis FOUQUET souhaite construire 2 maisons sur sa parcelle ZE 156 au village de Bas, pour lui-même et pour sa fille Gwendoline.

Une extension de 100ml du réseau d'eau potable est nécessaire pour alimenter la parcelle. Le devis de l'entreprise SITPO s'élève à 8 590,92 €.

Le conseil étudiera la possibilité d'une extension dans le cadre de la Participation pour Voies et Réseaux.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement un autre taux, jusqu'à 5% et, jusqu'à 20% dans des secteurs spécifiques de la commune.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement, au taux de **2%**.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR

Le Maire informe le conseil municipal qu'un aspirateur a été acheté pour l'entretien des bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cet achat et modifie le budget 2011 comme suit :

Article 2188 : + 139 € article 020 : - 139 €

DEPART DES LOCATAIRES DU LOGEMENT 18

M. et Mme Laurent ALIX ont redonné les clés du logement 18 rue Alexis de Tocqueville.

Le conseil donne son accord au départ des locataires au 30 septembre car, la mise aux normes de l'installation d'assainissement devra être entreprise.

Le Maire propose aux conseillers de visiter le logement pour étudier les travaux à réaliser.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- L'Office de Tourisme Cotentin Val de Saire et le Club Amitiés-Loisirs de Tocqueville remercient le conseil pour les subventions accordées.
- Marie-Christine Morin présente la soirée patoisante, organisée par l'Association Alexis de Tocqueville pour la sauvegarde de l'église, le 19 novembre au château de Tocqueville.
- Un marché de Noël, à l'initiative du Comité des Fêtes, aura lieu dans la salle polyvalente les 11 -12 et 13 novembre 2011.